

Darly S., A. Torre, 2010, Comprendre la dynamique des espaces ouverts agricoles franciliens par un diagnostic des conflits d'usage, in Ba A.H. et Zentelin J.L. (eds), *La dimension culturelle du développement*, L'Harmattan, Paris.

Comprendre la dynamique des espaces ouverts agricoles franciliens par un diagnostic des conflits d'usages qui les traversent

Sécolène DARLY¹, André TORRE²

UMR SAD-APT

AgroParistech

16, rue Claude Bernard

F. 75231 Paris Cedex 05

Introduction

Les concepts des « coupures vertes », « ceintures vertes » ou « espaces de respiration », apparus dans les discours de la planification urbaine dans les années 1990, soulignent l'importance des espaces ouverts³ pour l'équilibre d'un environnement où le bâti est le plus souvent au cœur des débats. En Ile de France, en dehors des grands ensembles forestiers, la majeure partie de ces espaces ouverts, soit un demi-million d'hectares, ont une particularité commune : les activités agricoles y occupent l'espace tout en produisant des paysages de plus en plus reconnus comme patrimoniaux.

Les travaux de recherche présentés ici et qui s'inscrivent dans le domaine de la géographie et de l'économie des territoires, illustrent la rencontre de deux problématiques dont l'objet commun serait l'évolution de ces espaces ouverts agricoles. Ainsi, l'objectif est double : d'une part, contribuer à rendre lisibles les processus de gestion des espaces ouverts périurbains ainsi que les conditions d'adaptation et de reconnaissance de l'activité agricole dans ces processus, et d'autre part, éclairer la composante conflictuelle des rapports de proximités, qui a rarement été mobilisée comme objet d'étude dans le cadre des réflexions sur les espaces ouverts périurbains. **On cherchera dans l'inscription spatiale et territoriale des processus conflictuels les indicateurs de la prise en compte de l'espace et de l'activité agricole dans les dynamiques des territoires périurbains.**

¹ darly@agroparistech.fr

² torre@agroparistech.fr

³ On définit les espaces ouverts urbains comme l'ensemble des espaces non bâtis compris dans le périmètre de la ville. Notons que l'on retrouve dans les différents types d'espaces ouverts des horizons fermés comme les bois ainsi que des espaces non accessibles comme un champ clôturé...

La première partie de cet article décrit pourquoi les recompositions sociales des zones périurbaines appellent à l'élaboration de nouvelles grilles d'analyse des interactions entre l'espace et les acteurs du territoire. La deuxième partie propose d'utiliser une grille de lecture des conflits d'usages liés à l'agriculture. Et enfin, une troisième partie présente les méthodes et les outils mobilisés dans ce cadre.

1. La gouvernance des espaces ouverts en Ile de France, entre planifications et dynamiques locales, la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'espace agricole

A la fin des années 90, le constat est sévère : l'espace agricole périurbain a longtemps été considéré comme une simple réserve foncière pour l'urbanisation. L'extension en tache d'huile des centres urbains ne semble pas connaître de limites, l'agglomération parisienne n'échappe pas au phénomène et illustre ce modèle. Le processus s'accompagne de mouvements de délocalisation des sièges d'exploitations agricoles de quelques kilomètres lorsqu'elles ne disparaissent pas sous la pression foncière, abandonnant l'espace aux projets d'urbanisation. Cet étalement est rapidement critiqué et s'accompagne d'une prise de conscience collective de l'importance stratégique des espaces ouverts à l'échelle régionale⁴. De plus, au-delà des fronts d'urbanisation, la population locale, constituée par l'afflux de familles à la recherche de loyers supportables, devient citadine et formule pour ses espaces ruraux environnants une demande de campagne qui réponde aux exigences des nouveaux « usages » qu'elle y projette : loisirs, nature, qualité patrimoniale, résidence. A la fin des années 80, ces nouvelles aspirations mettent en lumière la nature multifonctionnelle de l'agriculture, dont la profession se saisit pour légitimer une demande de protection (Donadieu, Fleury, 2003). Aujourd'hui, les gestionnaires des collectivités territoriales, moins sollicités pour l'accueil des infrastructures urbaines, peuvent se permettre une plus grande attention aux préoccupations locales : pour certaines d'entre elles, la gestion des espaces agricoles peut devenir une véritable problématique urbaine⁵.

⁴ Le concept de *ceinture verte* apparaît pour la première fois dans le document de planification régional de l'Ile de France (schéma directeur d'aménagement) en 1976 (Fleury, 2005)

⁵ « *La campagne, redéfinie comme cadre 'naturel', est de plus en plus conçue comme une forme d'équipement urbain.* » (Chamboredon 2001).

Les termes du contrat entre ville et agriculture ...

Dans une optique de conservation de grandes coupures vertes, l'agriculture est considérée comme un outil efficace et économique de leur entretien. Véritable activité « multi fonction », elle permet le maintien d'espaces de promenades, l'entretien de paysages à forte valeur ajoutée, ainsi que la préservation d'espaces de valorisation de la nature et de la biodiversité. Plus passivement, elle assure une protection efficace contre des usages non désirés comme l'installation de gens du voyage ou l'apparition de décharges sauvages. Mais la fonction productive des activités agricoles ne peut pas être exclue du discours local au risque de voir une grande partie des chefs d'exploitations préférer organiser leur délocalisation plutôt que de convertir leur statut de producteur à celui de prestataire de services. (Bredif, 2004). Et si le soutien et le développement de la production marchande traditionnelle⁶ constituent des attentes de la profession agricole, les exploitations ont aussi des exigences fortes sur leur espace de production⁷. L'assurance d'une bonne prise en compte de ces exigences par les pratiques du développement urbain peut ainsi constituer un signal élémentaire assez fort pour motiver l'ancrage territorial des activités agricoles.

Les volontés de préservation des espaces ouverts et des usages agricoles qui sont aujourd'hui les plus réalistes sont celles qui soutiennent un projet répondant à des exigences spatiales et économiques. Les questions liées à la participation de la collectivité, financière ou matérielle, à la mise en place de tels projets doivent alors être débattues (Donadieu, Fleury, 2003).

Les expériences de gouvernance en Région Ile de France.

En France, les politiques de développement agricole sont peu régionalisées, c'est donc le projet urbain qui devient le principal moteur de la conservation des terres agricoles dans l'espace périurbain. L'agriculture y est prise en compte à des échelles variables : depuis leur mise en place⁸, les grandes politiques de planification ont coexisté avec des initiatives locales et

⁶ Soutien à la vente directe, au développement de marques locales, à l'implantation d'activités marchandes non productives...

⁷ Accessibilité, cohérence d'ensemble, sécurité foncière, circulation.

⁸ Le premier SDRIF (le PADOG, pour Plan d'Aménagement et D'Organisation Général de la région parisienne) est conçu en 1965. Il traite essentiellement des transports régionaux, ferrés et autoroutiers, et des Villes Nouvelles (Fleury, 2005)

originales de protection et de cogestion des espaces ouverts agricoles. On constate aujourd'hui⁹ que le découplage entre ces deux échelles d'intervention est resté important, ce qui se traduit par un manque de visibilité de l'effort régional consacré aux territoires agricoles. Ce décalage est ressenti par l'ensemble de la profession agricole, pourtant prête à répondre aux demandes urbaines, et par les élus, qui doivent faire face aux exigences de l'intérêt collectif régional. Néanmoins, la récente prise de conscience par la Région de ces initiatives locales a abouti à la valorisation des outils de développement des « programmes agri urbains » identifiés. Pour une partie de ces programmes, l'expérience du projet agri urbain, basé notamment sur le renforcement de l'intercommunalité, concrétise une volonté de faire participer l'ensemble des acteurs locaux à l'élaboration d'outils de mise en œuvre des planifications régionales (Iaurif, 2004).

Les négociations sur l'espace entre la ville et l'agriculture se font essentiellement à l'échelle locale et impulsent des projets de territoire innovants et originaux dont la Région Ile de France se saisit. Nous chercherons à mettre en lumière les processus locaux et les recompositions dont ils sont les témoins.

La géographie, urbaine et agraire, a longtemps considéré que la gestion des espaces ruraux relevait de la société rurale, locale et agricole (Chapuis, 2001). Or, alors que nous vivons un décroisement général des modes de vie, les concepts de *société urbaine*, acteurs urbains dans les espaces bâtis ou *rurale*, organisée autour des activités agricoles, ne constituent plus un cadre d'analyse pertinent, en zones périurbaines tout particulièrement (Hervieu, Viard, 1996). La gestion des espaces agricoles périurbains n'est plus du ressort d'une société « rurale agricole » stable mais bien d'une nouvelle société « rurale périurbaine », traversée par de nombreuses recompositions. Ce constat appelle une approche renouvelée des jeux d'acteurs qui interagissent au sein de ces espaces.

⁹ Le bilan de l'utilisation des zones désignées comme « partiellement urbanisables » dans le SDRIF de 94 montre que l'utilisation qui a été faite de ces espaces est très variable d'une commune à l'autre selon les dynamiques locales de blocage de l'urbanisation ou de développement économique.

2. Un nouveau cadre d'analyse des liens entre la ville et l'agriculture : la géographie des conflits d'usages

Nous partons de l'hypothèse de base que les politiques de gestion de l'espace agricole en zones périurbaines émergent de processus d'arbitrages entre des volontés antagonistes ou compétitives d'utilisation des espaces ouverts. Ces choix ont pour conséquence soit le départ de l'activité agricole, soit son maintien, généralement au prix d'un fonctionnement négocié, mais engendrent souvent tensions et conflits.

En zone périurbaine, une des constatations couramment défendue est que le développement du caractère multifonctionnel de l'agriculture, en envisageant plusieurs usagers pour un même espace, est en lui-même un facteur potentiellement générateur de tensions. Deux réflexions étroitement liées étayent ce constat :

Premièrement, ces espaces sont les témoins de nombreuses innovations. L'apparition de nouveaux usages d'un même espace (paysager, récréatif, de conservation de la nature etc...) demande autant de définitions des nouvelles règles de cohabitation de ces nouveaux usages entre eux et avec l'existant. La multiplication des interactions, des concurrences et des nuisances va générer des tensions qui évolueront rapidement vers le conflit en l'absence de cadre de régulation intériorisé ou institutionnel.

Deuxièmement, ce phénomène est renforcé par la disparition de la société d'interconnaissance rurale qui permettait de transmettre les règles communes et acceptées des comportements inter groupes ou inter personnels (Michel, 2003). La diversification des usagers ne s'accompagne donc pas des règles de *vivre ensemble* qu'aucune tradition locale ne vient porter. En l'absence de ces règles, les conflits se déclarent plus facilement car les arbitrages mettent plus de temps à émerger.

La gouvernance de ces territoires vise donc l'intégration d'intérêts fortement divergents, portés par des instances territoriales qui vont chacune faire valoir leurs choix et leurs orientations¹⁰. Or, l'aménagement de la campagne en périphérie des agglomérations se décide maintenant essentiellement en ville et pour la ville. Les autres acteurs de l'espace périurbain ont alors un rôle stratégique à jouer lors des phénomènes de conflictualité, en s'insérant par ce biais dans les

¹⁰ C'est aussi le cas en zones littorales ou en montagne, partout où l'urbanisation et « nature » se trouvent rejetés dos à dos. (Charlier, 99)

processus locaux de gouvernance. Le processus de résolution des conflits peut en effet constituer un facteur de décroisement entre monde agricole et citadins, en mettant en présence des structures de gestion et surtout de représentation. Cet apport est non négligeable puisque les politiques nationales de gestion de l'espace agricole et de développement des territoires n'ont été que très récemment mises en cohérence¹¹.

Une des caractéristiques de la construction territoriale serait d'être ainsi jalonnée d'évènements conflictuels ayant entraîné des recompositions favorables à l'émergence d'un projet commun. La résolution du conflit ou le processus conflictuel lui-même sont alors les lieux d'instauration du dialogue entre acteurs et, pour le chercheur, les lieux de leur identification et de leur analyse.

Notre ambition est donc d'élaborer un nouveau cadre d'analyse des dynamiques d'utilisation du foncier et de l'espace agricole en zone périurbaine, basé sur l'analyse des conflits.

La description des processus conflictuels constitue une grille de lecture de l'inscription spatiale et territoriale des dynamiques de gouvernance des espaces ouverts agricoles.

La grille de lecture des conflits

Pour étudier l'ensemble des impacts spatiaux du conflit, on s'intéresse à l'inscription du *lieu enjeu* dans son espace territorial et aux modifications du site lui-même qui sont envisagées¹². On identifie trois principaux cas de figure des tensions pour l'espace (Torre et Caron, 2005), qui vont être à l'origine d'un évènement conflictuel¹³ :

- *les superpositions*. C'est le cas dans lequel deux ou plusieurs agents prétendent à des usages différents pour un même espace. Par exemple, quand des usagers veulent utiliser un espace à des fins récréatives et d'autres dans un but de réservation de la nature, ou encore de construction.

¹¹ Loi no 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, affirmant la volonté de protéger les espaces agricoles en zone péri urbaine et la mise en place. « *Il s'agit de permettre aux régions qui le souhaitent de créer, en accord avec les communes et intercommunalités, des périmètres de protection et d'aménagement. Les conseils régionaux y disposeront d'un droit de préemption, afin d'assurer une veille foncière et le maintien d'une activité agricole.* » (Dossier de presse de la Délégation Interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires).

¹² Une première typologie des liens à l'espace impliqués dans les conflits d'usages et de voisinage a été réalisée. (Bonin, Torre, 2004)

¹³ Nous restreignons l'analyse aux conflits d'usages, identifiés comme la manifestation d'une opposition entre les utilisateurs de l'espace dont les préférences sont antagonistes.

- *les contigüités*. C'est le cas dans lequel des agents situés côte à côte sont en désaccord quant aux frontières, bordures ou bornages de leurs espaces respectifs.

- *les voisinages*. C'est le cas dans lequel des effets indésirables au voisinage peuvent se diffuser par la voie des airs, des eaux, ou sous l'effet des pentes de terrains, à des agents situés dans un périmètre proche.

La distinction d'importance à prendre en compte est alors celle de la différence entre *tensions* et *conflits*. La notion d'*engagement* est mobilisée pour marquer cette différence. On considérera que les tensions se transforment en conflit lorsqu'un acteur s'engage pour signifier son opposition. Cet engagement a des modes de manifestation variables, du courrier privé à l'assignation en justice, des panneaux de signalisation d'un territoire privé à des violences physiques ou verbales. Les acteurs sont individuels ou collectifs et leurs motifs de déclenchement du conflit sont divers : le maintien d'un appareil de production, la protection d'un espace patrimonial ou privatif, la sauvegarde de l'environnement, la gestion des risques de pollution directe ou diffuse...

Les protagonistes vont trouver dans l'engagement qui caractérise le conflit une façon de construire ou modifier les jeux de pouvoirs qui sont à l'œuvre dans les processus de gouvernance. Les événements conflictuels sont en effet les lieux de rencontres, de constitution et de confrontation de réseaux qui interagissent et font émerger un nouveau projet. Un processus conflictuel peut ainsi être décomposé en un ensemble d'évènements (caractérisés par des actions d'engagement), ces évènements constituant alors la trame visible du dialogue territorial.

Notre positionnement est que, plutôt que de vouloir prévenir à tout prix les conflits en les considérant comme des facteurs de blocage de la gestion locale, les processus de concertation doivent s'en saisir pour mettre en lumière des acteurs engagés, des motifs et des représentations qu'ils avancent. Cette approche, qui prend les processus conflictuels comme des phénomènes sociaux inhérents au fonctionnement de notre société (Freund, 1983), nous permet de dire qu'ils peuvent s'avérer constructifs pour une bonne gouvernance à condition d'adopter une lecture dépassionnée des débats dont ils font l'objet.

Le cadre d'analyse qui se base sur cette approche doit notamment nous permettre d'identifier les espaces enjeux (leur localisation absolue et au sein d'un territoire), les usages mis en concurrence, les acteurs individuels ou collectifs et les réseaux qu'ils mobilisent ainsi que les

conséquences spatiales et territoriales des compromis acceptés lors du processus de résolution du conflit.

Notre hypothèse est qu'une analyse des causes, du déroulement et des conséquences des différents conflits d'usages d'un territoire peut nous permettre de lire l'inscription spatiale de la construction territoriale que traversent ces conflits.

3. Une démarche empirique et comparative

Notre méthodologie de recherche s'appuie sur des outils de recensement des conflits à l'échelle régionale et locale ainsi que sur une comparaison entre la région Ile de France et la région wallonne belge.

La mise en évidence des processus conflictuels

Un recensement des conflits à l'échelle régionale permet de lire l'inscription des conflits dans la macroforme urbaine et dans les projets de planifications régionales. Ce recensement s'effectue à partir de plusieurs sources :

- une méthode de recensement sera l'analyse de la presse quotidienne régionale. Il s'agit ici de capitaliser une grille de lecture construite par l'équipe Gouvernance des Territoires et Relations de Proximité (GRP) de l'UMR SADAPT¹⁴. Cette méthode a été mise en œuvre et évaluée sur une dizaine de territoires ruraux et périurbains en France métropolitaine (Torre, Aznar, 2005).

- une autre méthode de recensement est basée sur l'exploitation de la base de données de création et de modification d'associations de loi 1901. Certaines associations sont clairement créées en opposition à un projet et sont donc considérées comme un des acteurs d'une situation conflictuelle. On peut en revanche difficilement déterminer les activités d'oppositions réellement entreprises sur le terrain. Pour enrichir ce recensement, on considère, grâce à de précédentes études (Lecourt, 2003 ; Melé, 2004), que certains types d'associations sont les signes de tensions qui peuvent éventuellement évoluer en conflits selon leurs engagements. On pense notamment aux associations environnementales ou de défense du cadre de vie.

¹⁴ Unité Mixte de Recherche INRA Sciences pour l'Action et le Développement, Activités, Produits, Territoires.

- une troisième approche vise le recensement des contentieux juridiques. Avec la coopération des membres de l'équipe GRP, on peut envisager d'enrichir quantitativement notre base de données des conflits par l'analyse des activités des tribunaux administratifs et civils.

- et enfin, l'exploitation de la base de données des préemptions de la SAFER Ile de France, organisme privé en charge des actions publiques d'aménagement et de préemptions des terres agricoles. Cet organisme, à la demande des agriculteurs ou des collectivités, se positionne comme arbitre et outil de gestion des usages du foncier agricole. A ce titre, il est joué un rôle non négligeable dans l'institutionnalisation des conflits d'usages de l'espace agricole.

Cette première phase d'étude à petite échelle est précieuse pour la compréhension des phénomènes de répartition spatiale des conflits sur un territoire régional. Cependant, elle ne peut nous permettre de mettre en évidence des articulations plus fines entre planification régionale, dynamiques de construction territoriale et inscription spatiale de ces dynamiques.

Nous avons choisi de privilégier une approche par des études de cas détaillées au niveau local pour développer cette analyse. La démarche sera alors de faire un diagnostic approfondi de plusieurs situations conflictuelles (blocage, coopération, clivage...) tout en prenant en compte de la diversité des contextes territoriaux qui seront alors choisis (Parc Naturel Régional, Programmes agri urbains régionaux, Zone Agricole Protégée, intercommunalités ...). Ce diagnostic se fera par des entretiens à dire d'acteurs, une analyse des documents de consultations publiques menées lors des opérations de renouvellement de documents locaux de planification et enfin et une analyse de la répartition et de la nature des avis de préemption de la SAFER.

Les apports de la comparaison avec la Wallonie

Une comparaison avec un contexte administratif et économique régional et local différent est envisagée pour mesurer l'influence des modèles de développement urbain et des outils de planification sur l'inscription spatiale des conflits d'usage.

Le cas de l'Ile de France, théâtre d'une urbanisation radiale qui consomme un espace agricole ouvert aux frontières de la ville, est mis en perspective par le cas de la Wallonie. L'accroissement de la ville y est, au contraire, très diffus ce qui entraîne des phénomènes de mitage préoccupants pour l'agriculture. Les problématiques, les outils et les enjeux de leur gestion se répercutent dans ces différents contextes et suscitent comparaisons et emprunts.

La région wallonne dispose d'un outil de gestion par secteurs constitué d'une cartographie fine mais régionale issue de la réunion de ces *plans de secteurs* et qui a valeur de plan d'occupation des sols. L'échelle de gestion du *secteur*, identique à celle des *communes*, peut être considérée comme l'équivalent du niveau territorial français de l'intercommunalité¹⁵. Les demandes de changement d'affectation des sols sur un plan de secteur sont pourtant transmises et arbitrées au niveau régional. De plus, au niveau local, des projets de territoires impulsés par les acteurs du monde agricole ou par des collectivités émergent et se développent pour renforcer la sécurité foncière sur les espaces ouverts agricoles (notamment dans le pays de Herve).

A l'heure où l'intercommunalité est un mode de gouvernance de plus en plus adopté en Ile de France, nous envisageons une évaluation des outils qui sont développés à cette échelle en Ile de France par la comparaison avec l'outil du «plan de secteur» intercommunal wallon.

Conclusion

Les études régionales ou locales qui se sont penchées sur les conflits autour de l'espace nous permettent de mieux orienter nos propres choix méthodologiques. On pense notamment aux travaux de Charlotte Michel qui, à travers une analyse des rapports entre droits d'accès et propriété privée, identifie les principales causes et les mécanismes des processus de conflits interpersonnels ou de voisinage (Michel, 2003). Les premiers travaux de géographie des conflits à l'échelle de la France, menés par Bruno Charlier (Charlier, 99), nous apportent de précieuses informations sur les causes de conflits qui sont liées à l'agriculture et sur les dynamiques de mobilisation des acteurs individuels et collectifs. Philippe Cadène, en 1990, se situe plus sur l'identification des dynamiques conflictuelles et des acteurs qui les composent en zones péri urbaines, cela pour une dizaine de villes en France (Cadène, 90).

Notre ambition est de poursuivre la réflexion en remplaçant l'espace périurbain et ses outils de gestion, qui peuvent être considérés comme des outils de gestion des conflits d'usages, au cœur des phénomènes conflictuels.

¹⁵ Les limites des plans de secteurs wallons sont presque identiques aux nouvelles limites de communes, unité territoriale intermédiaire issue de la fusion des anciennes communes.

L'étude des conflits qui traversent les espaces agricoles des grandes métropoles occidentales est encore peu développée au sein des programmes de recherche. C'est pourtant aussi là que la compréhension des articulations entre dynamiques d'utilisation de l'espace, outils de gouvernance et éléments de matérialité du territoire, est la plus urgente pour assurer l'émergence de la ville durable.

Bibliographie :

- DONADIEU P. et FLEURYA. [2003], "La construction contemporaine de la ville campagne", *Revue de Géographie Alpine*, 2003, 8 p
- CHARLIER Bruno, [1999], Géographie des conflits environnementaux depuis 1974, Thèse de doctorat en Géographie, Université de Pau.
- BONIN M., TORRE A. [2004], Typologie des liens à l'espace impliqués dans les conflits d'usage, étude de cas dans les monts d'Ardèche, *Les cahiers de la multifonctionnalité*, n°5, 17-30.
- BREDIF H., [2004], Plateau de Saclay, le plain du vide, in *Le Vivant, les Hommes et le Territoire*, Essai de géopolitique, Thèse de doctorat, INA P-G, ENS Lettre et Sciences Humaines de Lyon, 814 p.
- CADENE P. [1990], L'usage des espaces péri-urbains. Une géographie régionale des conflits, *E.R.*, Avr.-Sept., n°118-119, 235-267.
- CHAMBOREDON J.-C., [2001], Nouvelles formes de l'opposition ville-campagne, dans Marcel Roncayolo (Coord.), *La ville Aujourd'hui*, Editions du Seuil, Paris, p599-618.
- CHAPUIS Robert [2001], La géographie agraire et la géographie rurale, dans Antoine Bailly (Coord.), *Les concepts de la géographie humaine*, Editions Armand Colin, Paris, 333 pages.
- FLEURY, A. [2005], L'agriculture dans la planification de l'Ile de France : du vide urbain à la multifonctionnalité territoriale, *Les cahiers de la multifonctionnalité*, n°8-2005, p33-46.
- FREUND J. [1983], Introduction, *Sociologie du conflit*, Presses Universitaires de France, 380p.
- HERVIEU B., VIARD J. [1996], Au bonheur des campagnes (et des provinces), Editions de l'Aube, Essai, 155 pages
- IAURIF, 2002, Les pressions foncières en milieu agricole ou naturel au regard du SDRIF, *Note rapide sur le bilan du SDRIF n°11*, Iaurif, septembre 2002, 6 pages.
- IAURIF-DRIAF, 2004, Atlas Rural et Agricole de l'Ile de France, 173 p.
- JAILLET M.-C. [2004], L'espace périurbain, un univers pour les classes moyennes dans *La ville à trois vitesses*, *Revue Esprit*, Editions Esprit, Mars-Avril 2004, p. 40-62.
- LECOURT Arnaud [2003], Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton, Thèse de doctorat en géographie, Université de Rennes 2.
- MELE Patrice [2004], Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale ?, Communication au Colloque Espace et Société Aujourd'hui de l'UMR ESO à Rennes, 21-22 octobre 2004.
- MICHEL Charlotte, [2003], L'accès public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété: des équilibres à gérer, Thèse de doctorat en sciences de l'environnement, ENGREF.
- TORRE A. et AZNAR O. (dir.), [2005], *Une analyse des modalités de résolution des tensions liées aux différents usages des espaces ruraux*, Rapport final du projet 2.8., Programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional, INRA DADP Rhône-Alpes 2, « Territoires, Acteurs, Agriculteurs et Rhône-Alpes », Septembre.
- TORRE A. et CARON A., [2005], Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage, *Economie et Institutions*, n° 6&7, 183-220.